

Conduite en sécurité des ponts roulants et portiques

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce module e-learning s'adresse :

- à toute personne devant obtenir une autorisation de conduite ;
- à toute personne devant obtenir le CACES® selon la recommandation R.484 de la Cnam ;
- à toute personne devant renouveler son CACES® selon la recommandation R.484 de la Cnam.

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash (Technologie non maintenue par les navigateurs récents)

Objectifs de la formation

Ce module de formation a pour objectif de :

- présenter les règles de sécurité concernant la conduite des ponts roulants ;
- préparer à l'obtention d'une autorisation de conduite ;
- préparer à l'obtention ou au renouvellement du CACES®.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 2h00 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

Chaque année, en France, l'utilisation des ponts roulants provoque de nombreux accidents dont certains mortels.

Ces accidents sont majoritairement dus à :

- la chute de la charge
- un écrasement entre la charge et un obstacle
- et le heurt par une charge.

L'utilisation d'un pont roulant requiert une formation adéquate (art. R4323-55 du code du travail).

Ce module propose un support de formation théorique adapté aux salariés devant obtenir une autorisation de conduire, obtenir ou renouveler le CACES® selon la recommandation R.484 de la Cnam.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

- 1 - Réglementation, devoirs et responsabilités du pontier
- 2 - Technologie des ponts roulants
- 3 - Accessoires de levage
- 4 - Élingage de la charge
- 5 - Prise de poste d'un pont roulant
- 6 - Manutention de la charge
- 7 - Manœuvres délicates
- 8 - Fin de poste d'un pont roulant

Partie 2 : Évaluation

A l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.